

### Mort de S. S. Benoît XV.

Le pape Benoît XV (Giacomo della Chiesa) est décédé le dimanche 22 janvier.

Le Comité international de la Croix-Rouge tient à saluer la mémoire de l'éminent pontife qui, pendant la guerre et depuis la signature des traités de paix, a pris des initiatives généreuses en faveur des prisonniers de guerre et des populations civiles, ainsi qu'à l'occasion de grandes infortunes nationales. La présente *Revue* a publié, en juillet 1919, un article de Mgr Vanneufville, relatant en détail les interventions charitables du Saint-Siège pendant la guerre : recherches des disparus, échanges de grands blessés, hospitalisation en Suisse des « petits blessés » et malades non échangeables, les prisonniers pères de famille, prisonniers italiens, application des conventions en faveur des prisonniers, échanges de détenus civils, otages, déportation et travail forcé, rapatriement, demandes de grâce, ravitaillement, etc.

C'est à cette période de son activité, que se rattache la visite faite à Benoît XV par le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Gustave Ador en janvier 1916<sup>1</sup>, et cette entrevue marque à quel point le même esprit de charité et de paix animait les cœurs à Rome et à Genève. Les délégués du Saint-Siège retrouvaient dans les camps de prisonniers, ceux du Comité international de la Croix-Rouge. Les enquêtes de la mission catholique suisse de Fribourg se poursuivaient parallèlement avec celles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, et dans les ministères les démarches pressantes du Vatican en faveur de telles ou telles victimes de la guerre, rencontraient des instances similaires du Comité international. La même communauté de vues s'est accusée une fois la guerre terminée, à l'égard des malheureux enfants des pays éprouvés.

L'encyclique *Paterno jam diu animo*, du 24 novembre 1919, en faveur du secours aux enfants, a été saluée avec joie par le Comité international de la Croix-Rouge qui en a publié le texte intégral

<sup>1</sup> Voy. *Bulletin international*, t. XLVII, 1916, p. 45.

## CHRONIQUE

### Mort de S. S. Benoît XV.

dans sa *Revue*<sup>1</sup>, et lorsque le Comité international a été amené à accorder son patronage à l'Union internationale de secours aux enfants, fondée le 6 janvier 1920, au lendemain de la promulgation de cette encyclique, ses membres se rencontrèrent avec le représentant du Saint-Siège à Berne, nommé depuis nonce apostolique, Mgr Maglione. Depuis lors, Mgr Maglione assista à la plupart des conférences internationales d'assistance tenues à Genève sous l'influence du Comité international de la Croix-Rouge, non seulement aux deux congrès des œuvres de secours aux enfants, mais encore à la X<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et à l'assemblée constitutive du Comité international de secours à la Russie. Benoît XV, qui continuait à marquer à l'Union internationale de secours aux enfants l'intérêt le plus bienveillant, lui envoya une partie des sommes que les fidèles de l'Eglise catholique faisaient parvenir à Rome en faveur des enfants, et les délégués du Comité international de la Croix-Rouge, qui remplissaient le rôle de commissaires pour l'Union internationale de secours aux enfants, se sont trouvés appelés à distribuer à plusieurs reprises à Constantinople, Belgrade, Vienne, Berlin, Moscou, des fonds importants provenant des collectes catholiques. C'est ainsi qu'en Pologne, M. Gloor, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, répartit au nom de l'Union internationale de secours aux enfants et du Saint-Père, plus de 100,000 fr. suisses de dons divers ; que M. Reding, à Budapest distribua des layettes confectionnées à l'aide de ces mêmes fonds et des repas chauds aux enfants insuffisamment nourris. Le tact et l'impartialité avec lesquels ils procédèrent à ces distributions, en prenant conseil des nonces apostoliques et des prélats, faisant profiter de ces dons tous les enfants malheureux quelle que soit leur confession, et cela conformément au vœu de Benoît XV, donnèrent toute satisfaction au donateur comme aux mandataires.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1920, Benoît XV promulgua une nouvelle

---

<sup>1</sup> Voy. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° du 15 décembre 1919, p. 1473.

## CHRONIQUE

### Mort de S. S. Benoît XV.

encyclique *Annus jam plenus est*<sup>1</sup>, où il mentionnait l'Union internationale de secours aux enfants, et s'il n'a pas une troisième fois, en décembre 1921, lancé cet appel aux catholiques, du moins maints évêques, allant au devant de ses désirs, renouvelèrent cette année encore l'appel en faveur des enfants.

Tout récemment enfin, Benoît XV remettait au prof. Nansen, haut commissaire du Comité international de secours à la Russie, une somme d'un million de lires, dont la moitié fut confiée sur son désir à l'Union internationale de secours aux enfants.

En définitive, au cours des sept années de son pontificat, Benoît XV a efficacement collaboré au soulagement des victimes directes ou indirectes de la guerre et s'est rencontré à maintes reprises sur ce terrain avec le Comité international de la Croix-Rouge : ce dernier saisit cette occasion de lui rendre hommage.

Le 29 janvier 1922, M. Gustave Ador écrivit à S. E. le cardinal Gasparri pour lui exprimer ses vives condoléances au nom du Comité international de la Croix-Rouge, rappeler l'accueil si bienveillant que S. S. Benoît XV lui avait réservé, les témoignages si nombreux de la sollicitude du Saint-Père pour les malheureuses victimes de la guerre et son inépuisable charité en faveur de l'Union internationale de secours aux enfants.

A ce message, le cardinal Gasparri a répondu par le télégramme suivant :

M. Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève.

Très sensible aux condoléances et aux sentiments que vous avez bien voulu exprimer pour le décès de S. S. Benoît XV et que je n'ai pas manqué de porter à la connaissance du sacré collège, je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde gratitude et celle de tout le sacré collège.

Cardinal GASPARRI.

---

<sup>1</sup> Voy. *Bulletin de l'Union internationale de secours aux enfants* du 20-30 décembre 1920, p. 397.